https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/rapport-strategie-nationale-damelioration-de-la-qualite-de-vie-au-travail-prendre-soin-de-ceux-qui-nous-soignent-decembre-2016/
Rapport "Stratégie nationale d’amélioration de la qualité de vie au travail - Prendre soin de ceux qui nous soignent" - Décembre 2016
05/12/2016
La Ministre de la santé a présenté le 05 décembre 2016 sa stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail "Prendre soin de ceux qui nous soignent".
« Le secteur de la santé évolue continuellement pour s’adapter aux nouveaux besoins des patients et aux progrès médicaux. Il est confronté aux défis que représentent l’augmentation de l’espérance de vie et la hausse des maladies chroniques. Les réformes, engagées pour mieux répondre à ces évolutions, ont transformé en profondeur l’organisation des établissements.
Ces évolutions ont un impact sur les conditions de travail et doivent être accompagnées pour améliorer le quotidien des professionnels et leur donner la fierté du travail bien fait, renforçant ainsi la qualité de la prise en charge des patients. »
Le premier volet de cette stratégie nationale concerne les professionnels médicaux et non médicaux exerçant en établissement sanitaires et médico-sociaux ; Elle s'articule autour de 3 axes :
- Donner une impulsion nationale, pour porter une priorité politique : création d’une mission et d’un observatoire national, mise en place d’un dispositif doté d’un médiateur national et de médiateurs régionaux. 30 millions d’euros seront consacrés sur trois ans à la généralisation d’équipes pluridisciplinaires (composées de psychologues, d’assistants sociaux et de conseillers en prévention des risques professionnels), à l’échelle des GHT, pour renforcer les services de santé au travail. Valorisation du métier de médecin du travail.
- Améliorer l’environnement et les conditions de travail des professionnels au quotidien : la qualité de vie au travail sera inscrite dans le projet d’établissement et au niveau de chaque commission médicale d’établissement. La sécurité des professionnels sera renforcée.
- Accompagner les professionnels au changement et améliorer la détection des risques psychosociaux : généralisation d’une charte de l’accompagnement des professionnels en cas de restructuration. Accompagnement des cadres dans leurs activités de management. Amélioration de la détection et la prise en charge des risques psychosociaux.
Un second volet de cette stratégie sera présenté au début de l’année 2017 et concernera les professionnels libéraux.